

Info'prairies est rédigé par Emmanuel Forel, conseiller de la Chambre d'agriculture de l'Ardèche (Tél : 06 85 10 09 96) et par Patrick Pellegrin, conseiller à Ardèche Conseil Elevage (Tél : 06 71 00 37 18) en partenariat avec Natura'pro. Les températures nous sont communiquées par MétéoFrance, les prévisions issues de MétéoBlue.

RAPPEL DES STADES DE L'HERBE

Type de prairie	Mise à l'herbe	Fin déprimage	Ensilage enrubannage	Foin fané au sol	Tps de retour entre 2 pâturages
Prairie temporaire à RGI	250°C	450°C	650-700°C	Peu adapté	18 jours
Prairie temporaire et prairie permanente fertile	300-350°C	500°C	750°C	1000°C	20-25 jours
Prairie permanente tardive	400°C	800°C	1000°C	1200°C	25-30 jours
Prairie maigre peu productive peu fertilisée	400°C	Peu adapté	Peu adapté	1100°C	30 jours voire utilisation en report sur pied

CROISSANCE DE L'HERBE MESUREE SUR LES PÂTURES (13/05)

Exploitation	Commune	Croissance (kg MS/ha)
P. Ribes	ECLASSAN	57
GAEC La Route Panoramique	TOURNON	29
GAEC Belledent	LAVILATTE	45

OBSERVATIONS METEO ET STADES DES PRAIRIES



BAS VIVARAIS

(Sud Ardèche, Cévennes, Boutières, Coiron)

Cumul des températures selon l'altitude au 12/05

200 m : 1021°C
400 m : 909°C
600 m : 788°C
800 m : 667 °C
1000 m : 549 °C
Gain/semaine : 93 °C
Avance/2018 : 1 jour

Tendances météo :

Tendance météo proche de la semaine écoulée, à peine plus chaude. Réchauffement plus conséquent à partir du 20 mai. Pluie annoncée à partir de vendredi et toute la semaine prochaine avec des cumuls journaliers variables.

Préconisations :

Stade floraison atteint sur les graminées précoces en zone basse : réaliser les foins. A 600 m, stade épiaison (788°C) synonyme d'ensilage ou d'enrubannage, prévoir les ensilages à 800 m la semaine prochaine.

AVANT DE DECLENCHER UN CHANTIER DE RECOLTE : consulter les prévisions météo (pluie annoncée semaine prochaine). Au pâturage, adapter les surfaces allouées en fonction de l'herbe disponible, car la croissance des prairies est hétérogène.



HAUT ET MOYEN VIVARAIS

(De Vernoux à Vinzieux)

Cumul des températures au 12/05

400 m : 897 °C
500 m : 840 °C
600 m : 779 °C
700 m : 719 °C
800 m : 660 °C
Gain/semaine : 80°C
Avance/2018 : 3 jours

Tendances météo :

Temps sec annoncé jusqu'à vendredi, ensuite perturbation à partir de vendredi et toute la semaine prochaine. Au niveau des températures légère augmentation cette semaine, plus nette à partir du 20 mai.

Préconisations :

Le stade pour réaliser des foins de qualité est atteint à 400 m : attention toutefois à la perturbation annoncée en fin de semaine. Le stade ensilage est atteint à 600-700 m. Au pâturage, la croissance de l'herbe a augmenté sur prairie permanente : avec 30 ares/UGB (5 ha/100 chèvres), on peut assurer une ration complète au pâturage.



MONTAGNE

(de Laveyrune à Lalouvesc)

Cumul des températures au 12/05

900 m : 654 °C
1000 m : 588 °C
1100 m : 539 °C
1200 m : 483 °C
1300 m : 429 °C
Gain/semaine : 52 °C
Avance/2018 : 5 jours

Tendances météo :

Encore du froid les matins pour cette semaine, avant une embellie côté température à partir du 20 mai. La pluie est annoncée à partir de vendredi et toute la semaine prochaine avec des cumuls annoncés importants mais un indice de confiance moyen.

Préconisations :

La croissance de l'herbe a été assez importante la semaine dernière (45 kg MS/ha) : on peut nourrir 3 UGB/ha et passer à la ration de printemps (limiter fortement le distribué à l'auge). A 900 m le stade ensilage (750°C) sera atteint en fin de semaine prochaine (26 mai).

Réussir les foins précoces

Les conditions météo annoncées cette semaine permettent de réaliser les premiers chantiers de foin et d'avancer les coupes d'enrubannages. Sur les zones les plus chaudes, les 1100° sont atteints. Ils signalent le démarrage des foins précoces. Pour atteindre 85% de MS, il faut évaporer de 3 à 5 kg d'eau par kg de matière sèche (MS). Le séchage s'effectue en deux temps :

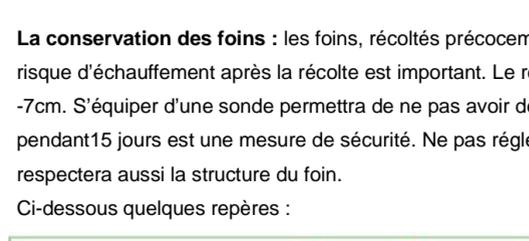
- Une phase de séchage rapide où l'eau est perdue par les stomates. C'est une phase de séchage qui peut être très rapide du moment que le fourrage reste à la lumière.
- Une phase de séchage plus lente pendant laquelle l'eau restante est évacuée à travers la cuticule.

Pour une récolte en foin, la conditionneuse permet d'accélérer le séchage de 40 à 90% de MS, mais augmente de façon significative les pertes au champ, notamment en feuilles. C'est le fanage qui occasionne le plus de pertes. Il doit s'effectuer de manière « douce » avec une vitesse de rotation des toupies autour de 350-400 trs/min de prise de force et une vitesse d'avancement rapide (environ 10km/h). L'andainage peut aussi être source de pertes. On privilégiera donc un andainage avant séchage complet du fourrage.

En foin les pertes peuvent varier suivant la technique de récolte de 400kg à 1 tonne de MS/ha, autant de fourrage perdu. Il convient donc de prendre le maximum de précautions pour minimiser les pertes.

La conservation des foins : les foins, récoltés précocement cette année, sont de bonne qualité. Néanmoins, le risque d'échauffement après la récolte est important. Le respect de quelques règles est nécessaire. Faucher à 6-7cm. S'équiper d'une sonde permettra de ne pas avoir des surprises. Laisser les bottes en champ ou sur une aire pendant 15 jours est une mesure de sécurité. Ne pas régler la botteuse au serrage maxi, cela limitera la chauffe et respectera aussi la structure du foin.

Ci-dessous quelques repères :



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ARDECHE

Chambre d'agriculture de l'Ardèche
4, avenue de l'Europe Unie - BP 114
07001 PRIVAS Cedex

Tél : 04 75 20 28 00

Mail : contact@ardeche.chambagri.fr

www.ardeche.chambre-agriculture.fr



facebook.com/ChambreAgriculture07



www.afnor.org
Conseil-Formation
Etude-Diagnostic



DES PRESTATIONS
CERTIFIÉES POUR
LA RÉUSSITE DE
VOS PROJETS

- CONSEIL
- FORMATION
- ÉTUDE
- DIAGNOSTIC

Info'Prairies est publiée avec le soutien financier du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale "développement agricole et rural".



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
avec la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
« Développement agricole et
rural »